

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Arrêté municipal
portant dénomination et numérotation de voiries**

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n°98_12062025_359 portant sur :

- La dénomination de « impasse des Rucheries – lieu-dit Les Rucheries»
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

ARRÊTE :

Article 1^{er}:

Sur la voie créée et modifiée par la délibération du 12 juin 2025, sont arrêtées les numérotations suivantes :

REF dossier	DATE DELIBERATION	REFERENCE CADASTRALE	NUMERO ACTUEL	ADRESSE ACTUELLE	NUMERO FUTUR	ADRESSE FUTURE	COMPLEMENT D'ADRESSE FUTUR	CODE POSTAL	VILLE
AN_impassede Rucheries	12/06/2025	181 D 1392	1	les Rucheries	401	impasse des Rucheries	LES RUCHERIES	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
AN_impassede Rucheries	12/06/2025	181 D 1391	3	les Rucheries	403	impasse des Rucheries	LES RUCHERIES	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
AN_impassede Rucheries	12/06/2025	181 D 1678	5	les Rucheries	455	impasse des Rucheries	LES RUCHERIES	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
AN_impassede Rucheries	12/06/2025	181 D 1054 - 181 D 1038	7	les Rucheries	427	impasse des Rucheries	LES RUCHERIES	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
AN_impassede Rucheries	12/06/2025	181 D 705 - 181 D 1039	9	les Rucheries	509	impasse des Rucheries	LES RUCHERIES	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
AN_impassede Rucheries	12/06/2025	181 D 1034	2	les Rucheries	412	impasse des Rucheries	LES RUCHERIES	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 6 novembre 2025

Le Maire

Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20251110-4-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-11-2025

Publication le : 10-11-2025

Laurent ROBIN,
Le Maire

1 / 5 000 Le 3 février 2025.
0 100 200 m



impasse des Rucheries

Route de la Pommeraie

Le nom du lieu-dit ne disparaît de l'adresse future.